

(N^o 127.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 1865.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget de la Justice de 1865, un crédit supplémentaire de 300,000 francs.

(Voir les N^{os} 213 et 250 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Barón DELLAFAILLE, le Baron DE RASSE, PIRMEZ, DE COCK,
et LONHIENNE, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis à votre appréciation a pour objet un crédit supplémentaire à allouer au Département de la Justice, à titre d'avance, pour l'exercice courant, et destiné à l'achat de matières premières et ingrédients de fabrication nécessaires au service des travaux des prisons.

La nécessité de ce crédit est suffisamment justifiée par les motifs qui servent d'introduction au Projet de Loi.

Aussi le Projet a-t-il été adopté, à l'unanimité des membres présents, par Votre Commission de la Justice, qui a l'honneur de vous en proposer également l'adoption.

Le Président-Rapporteur,
LONHIENNE.